

LES MÉDECINS LIBÉRAUX APPELLENT À LA RÉVISION DU ZONAGE MÉDECIN DANS LES DÉPARTEMENTS DU CHER ET DE L'INDRE.

L'ARS Centre-Val de Loire a actualisé le zonage médecin le 5 janvier dernier. En désaccord avec la décision et la méthode employée dans les départements du Cher et de l'Indre, l'URPS Médecins Libéraux appelle l'ARS à reconsidérer son choix.

Le zonage médecin identifie les territoires de la région Centre-Val de Loire où l'accès aux médecins est à renforcer. Il définit deux catégories de zones ouvrant droit à des dispositifs incitatifs : les Zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les Zones d'action complémentaire (ZAC). **Aujourd'hui, plus de 92% de la population régionale est couverte par ces deux catégories de zones.**

Le zonage a donc un **enjeu d'attractivité** pour inciter à l'installation de nouveaux médecins dans un contexte démographique déficitaire, mais doit également permettre de **conforter les médecins en exercice dans les secteurs en tension**.

Avant d'être publié, ce zonage a été soumis aux avis des instances de démocratie sanitaire et des représentants des médecins libéraux : Conseils Territoriaux de Santé (CTS), Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et URPS Médecins Libéraux.

Un **avis défavorable ainsi qu'une contre-proposition**, fruit d'un travail rigoureux d'une géographe de la santé et concerté avec les médecins des territoires concernés ont été rendus pour les départements du Cher et de l'Indre. Cette contre-proposition permettait de respecter les ratios ZIP et ZAC de chaque département sans pénaliser des zones où des médecins étaient déjà installés et en misant sur des zones à fort potentiel d'attractivité déjà prouvé (*Saint-Doulchard dans le Cher et Déols dans l'Indre*).

Malheureusement, le zonage actuel ne tient pas compte de cette proposition. Au-delà de cette décision en opposition avec les avis des instances de démocratie sanitaire, **ce zonage impacte directement 77 médecins installés sur les territoires du Cher et de l'Indre.**

Déjà en difficulté par la gestion en flux tendu imposée par la démographie médicale, leur découragement ainsi que la perte d'attractivité de ces zones affecteront directement l'accès aux soins des populations.

Dans un courrier adressé à la Directrice générale de l'ARS, l'URPS Médecins Libéraux s'interroge sur les arguments qui, en termes de service rendu à la population en matière d'accès aux soins, ont prévalu à cet arbitrage et appelle à reconsidérer le zonage des départements du Cher et de l'Indre.

À PROPOS :

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux représente et accompagne les 3 500 médecins libéraux de la région Centre-Val de Loire.

Notre rôle : promouvoir l'organisation et la qualité des soins en portant les valeurs de la médecine libérale.

En savoir plus sur : urpsml-centre.org.

Contact presse : Matthieu Magrit, responsable communication :
06 76 77 81 78 - matthieu.magrit@urpsml-cvdl.org

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE NOUVEAU ZONAGE MÉDECIN :

- Rendez-vous sur le [site de l'ARS](#)
- Flashez le QR Code

